

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 30  
 présents par procuration ..... 2  
 absente excusée ..... 1

## OBJET

Personnel communal –  
 Accueil d'un bénévole  
 (collaborateur occasionnel).

*Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1<sup>er</sup> Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.*

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Bérot, M. Desrivieres.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Laurence Thierry

**SECRETAIRE** : M. Morot-Sir.

## EXPOSE DES MOTIFS

*La législation permet aux collectivités de recruter des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité mais aussi d'accueillir des bénévoles (ou collaborateurs occasionnels).*

*Dans ce dernier cas, il s'agit d'un particulier qui apporte une contribution effective et justifiée à un service public dans un but d'intérêt général, agissant de façon temporaire et gratuite.*

*En terme de responsabilité, à l'occasion de cette collaboration, en cas de dommages subis ou causés, la collectivité doit s'assurer de posséder une couverture multirisque garantissant les risques d'accident dans le cadre de l'accueil de bénévoles. Ces derniers doivent être aussi titulaires d'une assurance responsabilité civile et avoir un casier judiciaire vierge.*

*La ville de Soisy-sous-Montmorency organise, chaque année, le « repas des anciens » à l'issue de la « semaine bleue ». Il aura lieu, cette année, le dimanche 21 octobre 2018 et nécessite l'intervention du personnel municipal, en l'occurrence du Service de la Restauration scolaire.*

*Afin d'accompagner le nouveau responsable de la restauration et son équipe dans l'organisation de cet événement, il est proposé d'accueillir, en qualité de bénévole, un agent expérimenté dans l'organisation de cet événement à compter de la date du rendu exécutoire de la présente délibération jusqu'à la date du repas.*

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition.*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092717-1E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018  
 Affichage : 04/10/2018

.../...

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU l'avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2018,  
SUR le rapport de M. le Maire,  
APRES en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
ADOpte la mise en place d'une convention de bénévolat,  
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc SIREHAIANO



Acte rendu exécutoire le 4 OCT. 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092717-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018

Affichage : 04/10/2018